

~~DEX~~~~ÉDUCATION NATIONALE~~

ARCHITECTURE

## ARRÊTÉ

LE MINISTRE D'ÉTAT

~~Le Ministre de l'Éducation Nationale~~

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 Juillet 1927 et la loi du 27 Août 1941 ;

LA Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

ARRÊTÉ :

Article premier. - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les façades et les toitures de la Maison sise Place Jean Jaurès et rue des Boucheries à CHATELDON (Puy-de-Dôme) figurant au cadastre sous le N° 1067 section F, et appartenant à M. PRUGNARD Jean, né le 29 Avril 1918 à PONTGIBAUD (Puy-de-Dôme), transporteur et marchand de matériaux de construction, demeurant à PONTGIBAUD, Avenue des Marronniers, époux de OLLIER Marie.

Article 2. - Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3. - Il sera notifié au Préfet du Département, pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de CHATELDON et au propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 12 Mars 1959

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur Général de l'Architecture

Signé : R. PERCHET

